

FÉMINISATION

[Julie Abbou](#), [Maria Candea](#)

Éditions de la Maison des sciences de l'homme | « Langage et société »

2021/HS1 Hors série | pages 141 à 145

ISSN 0181-4095

ISBN 9782735128273

DOI 10.3917/ls.hs01.0142

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-141.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

© Éditions de la Maison des sciences de l'homme. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Féminisation

Julie Abbou

Université de Paris
ju.abbou@gmail.com

Maria Candea

Université Sorbonne Nouvelle
maria.candea@sorbonne-nouvelle.fr

On peut définir la féminisation comme un ensemble de pratiques linguistiques issues du féminisme visant à démasculiniser les expressions référant à des humains ou à rendre visibles les femmes dans la langue et le discours.

En retard par rapport au Québec, à la Belgique et à la Suisse, la notion de « féminisation » s'installe durablement dans les débats et les recherches en France à partir de 1984, avec la création de la Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes. Parmi ses objectifs fixés par décret figurait l'obligation de « faire des propositions nécessaires pour éviter que la langue française ne soit porteuse de discriminations fondées sur le sexe ». Le terme « féminisation » désignait alors le fait d'accorder en genre tous les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec la personne qui les exerçait, et de forger si besoin des noms féminins nouveaux là où le vocabulaire français avait des « lacunes », de manière à « apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par les femmes ». Cette commission

a été créée sur proposition d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux Droits de la Femme et présidée par Benoîte Groult (Viennot *et al.*, 2016 ; Houdebine, 1992).

Les travaux de la commission se sont appuyés sur les réflexions féministes sur le langage élaborées durant les deux décennies précédentes dans la francophonie occidentale, et le mot *féminisation* a rapidement désigné non seulement l'accord au féminin des métiers, mais aussi la désignation des groupes humains mixtes et, de manière générale, toute pratique féministe de la langue. La règle de l'accord au masculin dès qu'il y a au moins un seul homme – et donc la valeur générique du masculin – a été remise en question et remplacée par diverses alternatives : accord à la majorité, ou accord de proximité, accord au « féminin générique » (lorsque le féminin fait office de terme englobant), alternance de formes (*les candidats et les candidates*) ou encore choix de termes collectifs (*le public, le lectorat, les parents*, etc.). Pour éviter la répétition des formes alternées, notamment dans des textes administratifs ou scientifiques, les années 2000 ont vu se développer de nombreuses techniques typographiques d'abréviation. Ainsi, plutôt que d'écrire « les adolescents et les adolescentes », selon les lieux, les milieux et les tendances, cela a été abrégé par des formes utilisant différents dispositifs comme le trait d'union, l'insertion d'une majuscule, de parenthèses, de points bas ou de points médians : « *les adolescent(e)s, adolescentEs, adolescent-e-s, adolescent.e.s, adolescent-es...* » (Abbou, 2011).

Au fil du temps, un faisceau de positions politiques se sont exprimées sur ces questions pour débusquer l'ensemble des lieux linguistiques où se manifeste une domination masculine. À partir de la fin des années 1990, le terme de *féminisation* – malgré sa grande diffusion par ses partisans et comme par ses détracteurs – ne fait plus consensus dans tous les courants féministes que ce soit dans l'activisme de terrain ou dans la recherche. On relève dans les travaux scientifiques de nombreuses dénominations alternatives : *rédaction épïcène, non sexiste, antisexisme linguistique, déséxisation, parité linguistique, usages non discriminants du genre, pratiques langagières féministes, émancipation linguistique, genre altérité* et, plus récemment, *écriture inclusive* et *grammaire non binaire*. À travers ce foisonnement terminologique s'expriment des positions théoriques diverses. Si tous les courants féministes partagent le constat d'une représentation linguistique dissymétrique des femmes et des hommes (Tomc *et al.*, 2016), les causes identifiées et les propositions apportées pour saper cette dissymétrie sont parfois diamétralement opposées.

Les travaux de Claire Michard (2019) en sémantique énonciative sont notables et se situent à rebours de la promotion de la visibilisation des femmes par du féminin. Dans le sillon d'autrices féministes matérialistes majeures telles que Colette Guillaumin ou Monique Wittig, Michard démontre que la distinction asymétrique des femmes et des hommes qui fonde le rapport de domination qu'est le genre s'appuie, au-delà de la question du travail, sur une distinction sémantique qui fait de l'homme l'humain et de la femme la femelle de l'humain.

Ainsi, les unes défendent la visibilisation des femmes, les autres l'abandon total du féminin pour réinvestir l'humain par l'utilisation exclusive de la forme du masculin actuel. Certaines préconisent de s'en tenir aux noms de métiers, d'autres proposent l'utilisation du féminin générique partout où il est question de groupes humains mixtes. Certaines se focalisent sur les utilisations en discours quand d'autres travaillent sur la structure linguistique. Mais jusqu'à la moitié des années 2010, c'est le terme *féminisation* qui recouvre l'ensemble de ces interventions.

Apparaît alors une nouvelle lexie qui occupera massivement l'espace médiatique et académique au point d'éclipser *féminisation* ou autres propositions : celle d'*écriture inclusive*. On retrouve l'expression *inclusive language* d'abord dans la littérature scientifique anglophone de la fin des années 1970 : une première attestation en 1976, et une attestation majeure en 1979, dans le *Lectionnary of Inclusive Language* publié par le National Council of Churches des États-Unis, sous la pression des théologiennes féministes qui se préoccupent de rendre la Bible et l'Église plus inclusives pour les femmes à travers le verbe, et de démasculiniser la représentation de Dieu. L'influence de ce *Lectionnary* a été déterminante pour tous les courants chrétiens protestants, en Amérique du Nord et en Europe, et les réflexions des années 1980 ont alimenté explicitement les débats sur la nomination des femmes comme évêques et sur la place des personnes homosexuelles dans l'Église et leur accès au mariage. Cette période a vu se développer un grand mouvement de pensée visant à promouvoir l'*inclusion* et combattre l'*exclusion*. Le terme circule en français de France à partir de 2014, sous la double influence de l'anglais et des travaux autour de la pédagogie inclusive. En 2016, une agence de communication, Mots-Clés, s'emploie à la diffusion de l'expression, et à partir de 2017, à l'occasion d'une polémique autour d'un manuel scolaire qui utilise des points médians pour féminiser les noms de métiers (*artisan-e-s*), l'*écriture inclusive* va occuper la *féminisation*. Le nombre de travaux scientifiques consacrés à ces questions explose, témoignant d'une actualité chaude. La notion de langage inclusif permet aussi de répondre

aux demandes nouvelles des personnes non binaires qui ne se retrouvent pas dans la dénomination *féminisation*.

La *féminisation*, sous ses différentes formes, a donc été saisie simultanément par les activistes, les politiques, et les linguistes (*Langage & Société*, 2003). L'un des points nodaux qui relie ces différentes communautés de pratiques concerne la question de la prescription (Elmiger, 2008). Celle-ci occupe de nombreuses institutions (États, administrations, universités), comme en témoignent les différentes circulaires gouvernementales sur la *féminisation* (Circulaire Fabius de 1986 ; Circulaire Jospin de 1998), l'intense activité de publication de guides de *féminisation* (près de cent cinquante ont été recensés pour le français par Elmiger, 2020), ou encore, de manière moins attendue, quelques linguistes qui ont pris position pour défendre ou condamner telle ou telle pratique. En revanche, les travaux féministes sur la langue évitent souvent l'écueil de la posture normative et favorisent la prolifération des usages.

Références bibliographiques

- Abbou J. (2011), *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires. Pratiques d'écriture et métadiscours*, thèse de doctorat, université de Provence. En ligne : <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00643802/document>>.
- Elmiger D. (2008), *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*, Paris, Honoré Champion.
- Houdebine-Gravaud A.-M. (1992), « Sur la féminisation des noms de métiers en France », *Recherches féministes* 5 (1), p. 153-59. En ligne : <<https://www.erudit.org/fr/revues/rf/1992-v5-n1-rf1645/057677ar.pdf>>.
- Langage & Société* 106 (4) (2003), « Hommes/femmes : langues, pratiques, idéologie ». En ligne : <www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4.htm>.
- Michard C. (2019), *Humain/Femelle de l'humain. Effet idéologique du rapport de sexe et notion de sexe en français*, Montréal, Éditions Sans fin.

Tomc S., Bailly S. & Ranchon, G. (dir.) (2016), *Pratiques et langages du genre et du sexe : déconstruire l'idéologie sexiste du binarisme*, Louvain-la-Neuve, EME.

Viennot E. *et al.* (2016), *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Paris, Éditions iXe.

Renvois : Genre ; Identité ; Inégalités ; Intervention ; Politique linguistique.